Conseil des Gouverneurs
2 mars 2009

Point 3 de l'ordre du jour

(Document GOV/2009/3)

Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2009

Monsieur le Président,

La délégation française remercie le Secrétariat pour son projet de *Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2009.*

Elle remercie également les Directeurs généraux adjoints, Messieurs Burkart et Sokolov pour leurs présentations de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le Président,

Le rapport qui nous est soumis confirme les perspectives favorables du développement de l'énergie nucléaire. Il met également en évidence les attentes fortes des Etats membres de l'Agence qui souhaitent se doter de cette source d'énergie ou encore, accroître leurs capacités. Je note en particulier avec satisfaction l'augmentation significative du nombre de projets liés aux applications énergétiques du nucléaire dans le nouveau cycle de coopération technique ainsi que la création d'un nouveau service de conseil proposé aux Etats membres qui envisagent d'introduire l'électronucléaire dans leur bouquet énergétique. La France se félicite de ces développements et soutient l'action de l'Agence dans ce domaine.

Si, comme le relève le rapport, les projets électronucléaires sont particulièrement nombreux en Asie, ils connaissent également une vigueur nouvelle dans d'autres parties du monde et notamment en Europe. Comme vous le savez, la France a fait de longue date le choix de recourir au nucléaire afin de produire une part importante de l'électricité nécessaire à notre pays. Cette politique énergétique est de nature à assurer un taux d'indépendance énergétique élevé en limitant les émissions de CO2. L'annonce faite par le Président de la République de lancer la construction d'un deuxième réacteur de type EPR sur le site de Penly, faisant suite à la première installation de ce type sur le site EDF de Flamanville, manifeste la continuité de ce choix.

Monsieur le Président,

La France entend faire bénéficier de son expertise les Etats qui souhaitent avoir recours à l'énergie nucléaire dans un souci de développement durable, et ce dans la mesure où ils respectent leurs engagements de non prolifération et poursuivent de bonne foi leurs activités à des fins pacifiques. Dans ce but, et avec un objectif d'efficacité maximale, les autorités françaises entendent, en étroite coordination avec l'Agence, harmoniser autant que faire se peut la coopération bilatérale et l'aide multilatérale qu'offre l'Agence, conformément à son statut.

Le développement de l'industrie nucléaire doit se placer dans une perspective de long terme de gestion des connaissances et des compétences. A cet égard, je souhaite rappeler que le programme électronucléaire français, lancé il y a maintenant plus de trente ans, s'appuie sur un système de développement et de maintien des compétences adapté aux besoins de notre secteur nucléaire. Forte de cette expérience, la France entend soutenir l'Agence dans la définition d'une approche globale en direction des pays qui souhaitent accéder à l'électronucléaire. Il s'agit en particulier d'aider ces pays à mettre en place une stratégie nationale et à développer une offre de formation ciblée.

Alors que se confirme l'intérêt pour le recours à l'électronucléaire, la France sera représentée à haut niveau à la conférence internationale ministérielle qui se tiendra à Pékin le mois prochain et qui fait suite à celle organisée à Paris en mars 2005.

Monsieur le Président,

La France prend une part active dans les réflexions internationales sur les approches multilatérales du cycle du combustible, qui ont pour nous vocation à accompagner le développement de l'électronucléaire dans le monde, tout en garantissant le respect des exigences de non-prolifération. Je me félicite que, sous présidence française, le Conseil de l'Union européenne ait pris la décision, le 8 décembre dernier, de contribuer à hauteur de 25 M€ à la mise en place d'une « banque du combustible » sous les auspices de l'AIEA et sous réserve de la décision du Conseil des Gouverneurs.

Cette initiative s'inscrit dans la logique d'une recherche de satisfaction des aspirations de tous les pays qui, conformément aux droits reconnus par l'article IV du TNP et auxquels la France est très attachée, souhaitent développer des programmes nucléaires. Elle n'est pas exclusive d'autres initiatives complémentaires visant à renforcer, autant que de besoin et sans l'altérer, le niveau élevé de sécurité déjà fourni par le marché du combustible nucléaire.

Monsieur le Président,

La France préside actuellement le Forum international Génération IV et nous aurons l'honneur d'accueillir les 9 et 10 septembre prochains à Paris le symposium qui marquera les 10 années d'existence du forum.

Nous participons également au projet INPRO de l'AIEA qui contribue à l'étude des options électronucléaires et permet notamment aux pays qui souhaitent utiliser l'énergie nucléaire de bénéficier de méthodologies d'évaluation et de partager avec les pays détenteurs de technologies leurs besoins et priorités.

La France se félicite de la coordination et de la complémentarité de ce projet avec les activités du forum Génération IV. Elle entend renforcer son implication dans cette initiative, et ajoutera cette année à sa contribution en nature une participation extrabudgétaire afin de favoriser la participation des pays émergents.

Monsieur le Président,

La pénurie de Molybdène 99 intervenue à l'automne dernier en Europe a mis en lumière la fragilité de la chaîne de production des isotopes médicaux qui repose sur un nombre limité de réacteurs de recherche vieillissants. Afin de renforcer à court terme la sécurité d'approvisionnement en isotopes médicaux, la France considère que les opérateurs concernés doivent être encouragés à améliorer leur coordination, concernant notamment la planification de la maintenance des réacteurs. L'objectif, qui doit être d'assurer une production continue, implique également que soient examinées et réglées les questions relatives aux retards ou refus de transport. Pour sa part, la France assure avec le réacteur Osiris environ 12% de la production de radio-isotopes pour les applications médicales en Europe. La mise en service du Réacteur Jules Horowitz (RJH), prévue à l'horizon 2014, devrait permettre de porter cette contribution à 25%.

Afin d'identifier des solutions pour le long terme, la France est prête à participer à une réflexion internationale qui devra en particulier s'attacher à évaluer le niveau de la demande globale en isotopes médicaux pour les décades à venir et, le cas échéant, à s'accorder sur le modèle économique à retenir pour répondre à cette demande.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la fusion, je souhaiterais indiquer que les travaux de préparation du site du réacteur ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor), qui sera implanté sur le site européen de Cadarache en France, avancent rapidement.

Par ailleurs, nous nous réjouissons que l'AIEA ait signé le 13 octobre dernier un accord de collaboration avec l'organisation en charge du projet ITER qui doit permettre l'échange

d'informations et le partage de la formation des scientifiques des deux organisations, qu'il s'agisse du domaine de la physique des plasmas ou de la sûreté de la fusion nucléaire.

Monsieur le Président,

L'Agence et les Etats Membres mènent de nombreux projets qui visent notamment à mettre en œuvre les applications des techniques nucléaires dans des domaines aussi capitaux que ceux de la santé, de l'agriculture ou de la gestion des ressources naturelles.

Conscients de l'importance de ces besoins, et convaincus que Recherche, Science et Innovation sont des conditions fondamentales pour le développement, mon pays poursuit ses coopérations avec l'Agence pour soutenir son action.

Ainsi, outre son soutien financier à des projets de coopération technique, la France, dans le cadre du partenariat initié avec l'AIEA dans la lutte contre le cancer dans les pays en développement, mobilise ses experts pour des actions concrètes et travaille étroitement avec l'Agence et six pays d'Afrique et des Caraïbes pour optimiser la coordination des actions menées dans ces pays.

Nous soutenons également l'action de l'Agence pour répondre aux besoins de nombreux Etats membres, dans les applications de la technique de l'insecte stérile. L'accord de principe signé à Vienne, en marge de la dernière Conférence générale, entre l'Institut de Recherche pour le Développement et l'AIEA, représente une étape importante pour le développement des synergies entre les deux institutions dans divers domaines scientifiques, tels que la lutte anti-vectorielle contre les moustiques vecteurs de maladies, l'érosion de sols et la gestion des eaux.

Ces méthodes de travail sont exemplaires de l'effort de coordination qu'il convient d'encourager entre l'Agence et les autres partenaires, nationaux ou internationaux, dans le domaine du développement.

Monsieur le Président,

Avec ces commentaires, la délégation française propose au Conseil de prendre note du document GOV/2009/3.

Je vous remercie.